



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC:**

11 Laurier St. Place du Portage,
Phase III Core 0B2-103
Gatineau, Quebec, K1A 0S5

Email / Courriel: TPSGC.DGAreceptiondessoumissions-ABBidReceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless
otherwise indicated, all other terms and conditions of the
Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication
contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Title - Sujet SITE SUPPORT SERVICES - CFB GOOSE BAY	
Solicitation No. - N° de l'invitation W6369-170006/B	Amendment No. - N° modif. 011
Client Reference No. - N° de référence du client	Date 2020-07-10
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG	
File No. - N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-08-06	
Time Zone Fuseau horaire Ottawa Local Time	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Henry, Yves	Buyer Id - Id de l'acheteur
Telephone No. - N° de téléphone (613) 736-2853	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE 5 WING GOOSE BAY HAPPY VALLEY-GOOSE Newfoundland and Labrador A0P1C0 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette modification 011 est porté à:

- 1) Prolonger la date de clôture de la DDP de 2 semaines jusqu'au 6 août 2020;**
 - 2) Ajouter le point 1.1.10.4 de l'EDT Remplacement de l'EFG/ MFG (Réf. Q333, 342, 357) et;**
 - 3) Répondre aux questions.**
-

- 1) La date de clôture de cette DDP a été prolongée de 2 semaines jusqu'au **6 août 2020**.
- 2) À l'**annexe A1** de l'énoncé des travaux de la DDP, Services de gestion et d'administration, **AJOUTER** le point **1.1.10.4 Remplacement de l'EFG et du MFG** comme suit:

Article 1.1.10.4 Remplacement de l'EFG et MFG

L'équipement et le matériel dont le prix d'achat est inférieur à 5 000 \$ sont considérés comme du matériel fourni par le gouvernement (MFG) et seront remplacés par l'entrepreneur aux frais de l'entrepreneur et ne seront pas remboursés directement par la Couronne. Tout MFG demeurera l'actif de la Couronne à la fin du contrat.

Tout l'équipement de la liste d'équipement dont le prix d'achat est de 5 000 \$ ou plus est considéré comme de l'équipement fourni par le gouvernement (EFG) et sera remplacé de l'une des façons suivantes:

Le MDN remplacera directement l'équipement et l'entente de prêt entre l'entrepreneur et le MDN sera modifiée pour supprimer l'équipement d'origine et ajouter le nouveau EFG. (Le remplacement peut être neuf ou utilisé selon la décision du MDN).

À la demande du MDN, l'entrepreneur remplacera l'équipement et le MDN remboursera l'entrepreneur au coût établi sans aucune indemnité pour frais généraux ou profit. L'accord de prêt entre l'entrepreneur et le MDN sera modifié pour supprimer l'équipement d'origine et ajouter le nouveau EFG.

Avec l'approbation préalable du MDN, l'entrepreneur peut remplacer l'équipement aux frais de l'entrepreneur. L'équipement deviendra l'équipement fourni par l'entrepreneur (EFE) et l'entrepreneur sera libre d'utiliser l'équipement à l'appui d'autres contrats ou projets commerciaux. L'EFG original sera radié conformément aux procédures normales du MDN et supprimé de l'accord de prêt entre l'entrepreneur et le MDN. À la demande de l'entrepreneur, à la fin du contrat, le MDN achètera tout EFE obtenu par l'entrepreneur pour remplacer EFG, si l'entrepreneur n'est pas sélectionné pour fournir des services de suivi. Le prix d'achat sera le coût non amorti de l'article spécifique, tel qu'il est enregistré dans les livres comptables de l'entrepreneur.

- 4) Répondre aux questions ci-dessous:

Question 290

L'annexe K - Contrat de prêt et de licence stipule, sous les instructions à l'entrepreneur au n ° 2, «La liste de l'annexe« B »comprend tout l'équipement.... Prêté à l'entrepreneur dont il a la

garde, le contrôle et la garde ». L'entente prévoit en outre que les modalités et conditions sont énoncées à l'annexe «A». Les annexes «A» et «B» n'étaient pas incluses avec l'entente ni autrement décrites dans la DDP.

Le Canada fournira-t-il l'annexe «A» - Modalités et conditions et l'annexe «B» - Liste des équipements?

Réponse 290

L'accord de prêt, annexe «A» - Modalités et conditions, ne sera pas fourni car un nouvel accord de prêt sera élaboré. L'annexe «B» - Liste des équipements est la liste GFE / GFM qui a été fournie à l'industrie.

Question 333

En ce qui concerne l'annexe B - Base de paiement et évaluation financière v2. Tableau 2 & Tableau 4: La main-d'œuvre sera payée sous le point 2.3 de l'EDT dans le tableau 2 et tous les aliments seront payés dans le tableau 4. Veuillez préciser comment les autres coûts tels que la réparation de l'équipement de cuisine, les véhicules pour les services de restauration, etc. seront payés.

Réponse 333

Le point 1.1.10.4 a été ajouté pour couvrir le remplacement de GFE / GFM dans cet amendement 011 comme suit:

1.1.10.4 Remplacement de l'EFG et MFG

L'équipement et le matériel dont le prix d'achat est inférieur à 5 000 \$ sont considérés comme du matériel fourni par le gouvernement (MFG) et seront remplacés par l'entrepreneur aux frais de l'entrepreneur et ne seront pas remboursés directement par la Couronne. Tout MFG demeurera l'actif de la Couronne à la fin du contrat.

Tout l'équipement de la liste d'équipement dont le prix d'achat est de 5 000 \$ ou plus est considéré comme de l'équipement fourni par le gouvernement (EFG) et sera remplacé de l'une des façons suivantes:

Le MDN remplacera directement l'équipement et l'entente de prêt entre l'entrepreneur et le MDN sera modifiée pour supprimer l'équipement d'origine et ajouter le nouveau EFG. (Le remplacement peut être neuf ou utilisé selon la décision du MDN).

À la demande du MDN, l'entrepreneur remplacera l'équipement et le MDN remboursera l'entrepreneur au coût établi sans aucune indemnité pour frais généraux ou profit. L'accord de prêt entre l'entrepreneur et le MDN sera modifié pour supprimer l'équipement d'origine et ajouter le nouveau EFG.

Avec l'approbation préalable du MDN, l'entrepreneur peut remplacer l'équipement aux frais de l'entrepreneur. L'équipement deviendra l'équipement fourni par l'entrepreneur (EFE) et l'entrepreneur sera libre d'utiliser l'équipement à l'appui d'autres contrats ou projets commerciaux. L'EFG original sera radié conformément aux procédures normales du MDN et supprimé de l'accord de prêt entre l'entrepreneur et le MDN. À la demande de l'entrepreneur, à la fin du contrat, le MDN achètera tout EFE obtenu par l'entrepreneur pour remplacer EFG, si l'entrepreneur n'est pas sélectionné pour fournir des services de suivi. Le prix d'achat sera le coût non amorti de l'article spécifique, tel qu'il est enregistré dans les livres comptables de l'entrepreneur.

Question 342

Le Canada a-t-il l'intention que tous les GFE et GFM soient remplacés par le Canada dans le cadre d'une utilisation normale par l'entrepreneur?

Réponse 342

Le point 1.1.10.4 a été ajouté pour couvrir le remplacement de GFE / GFM dans cet amendement 011 comme suit:

1.1.10.4 Remplacement de l'EFG et MFG

L'équipement et le matériel dont le prix d'achat est inférieur à 5 000 \$ sont considérés comme du matériel fourni par le gouvernement (MFG) et seront remplacés par l'entrepreneur aux frais de l'entrepreneur et ne seront pas remboursés directement par la Couronne. Tout MFG demeurera l'actif de la Couronne à la fin du contrat.

Tout l'équipement de la liste d'équipement dont le prix d'achat est de 5 000 \$ ou plus est considéré comme de l'équipement fourni par le gouvernement (EFG) et sera remplacé de l'une des façons suivantes:

Le MDN remplacera directement l'équipement et l'entente de prêt entre l'entrepreneur et le MDN sera modifiée pour supprimer l'équipement d'origine et ajouter le nouveau EFG. (Le remplacement peut être neuf ou utilisé selon la décision du MDN).

À la demande du MDN, l'entrepreneur remplacera l'équipement et le MDN rembourse l'entrepreneur au coût établi sans aucune indemnité pour frais généraux ou profit. L'accord de prêt entre l'entrepreneur et le MDN sera modifié pour supprimer l'équipement d'origine et ajouter le nouveau EFG.

Avec l'approbation préalable du MDN, l'entrepreneur peut remplacer l'équipement aux frais de l'entrepreneur. L'équipement deviendra l'équipement fourni par l'entrepreneur (EFE) et l'entrepreneur sera libre d'utiliser l'équipement à l'appui d'autres contrats ou projets commerciaux. L'EFG original sera radié conformément aux procédures normales du MDN et supprimé de l'accord de prêt entre l'entrepreneur et le MDN. À la demande de l'entrepreneur, à la fin du contrat, le MDN achètera tout EFE obtenu par l'entrepreneur pour remplacer EFG, si l'entrepreneur n'est pas sélectionné pour fournir des services de suivi. Le prix d'achat sera le coût non amorti de l'article spécifique, tel qu'il est enregistré dans les livres comptables de l'entrepreneur.

Question 347

En ce qui concerne la modification 6, Q&R 229, le Canada a déclaré que les produits chimiques de piste sont payés par le Canada à titre de dépense remboursable. Dans l'annexe 3 de la DP, Base de paiement et évaluation financière, aucun coût de transfert pour les matériaux n'est mentionné, à l'exception des autorisations de tâches. Le Canada peut-il expliquer pourquoi cela est remboursable?

Réponse 347

Les produits chimiques de piste sont inclus dans la clause 6.6 de la base de paiement de la DP, les matériaux comme l'un des divers articles tels que la couture, les frais de pourboire, etc.

Question 355

Veillez confirmer que la main-d'œuvre doit être incluse dans le tableau 2 de l'évaluation financière Rev 3 et que les aliments figureront dans le tableau 4. Ce que l'on entend dans la norme de performance n'est que le temps à négocier avec le DO. Ce n'est pas une autorisation de tâche.

Réponse 355

Confirmé. La norme de rendement est la quantité estimée de repas réguliers, de repas de qualité supérieure et de services de pause-café à fournir.

Question 357

Veillez confirmer que pendant le contrat, GFM (c.-à-d. Oreillers, serviette, draps, couvertures, etc.) qui doivent être remplacés en raison de l'usure sera remboursable?

Réponse 357

Le point 1.1.10.4 a été ajouté pour couvrir le remplacement de GFE / GFM dans cet amendement 011 comme suit:

1.1.10.4 Remplacement de l'EFG et MFG

L'équipement et le matériel dont le prix d'achat est inférieur à 5 000 \$ sont considérés comme du matériel fourni par le gouvernement (MFG) et seront remplacés par l'entrepreneur aux frais de l'entrepreneur et ne seront pas remboursés directement par la Couronne. Tout MFG demeurera l'actif de la Couronne à la fin du contrat.

Tout l'équipement de la liste d'équipement dont le prix d'achat est de 5 000 \$ ou plus est considéré comme de l'équipement fourni par le gouvernement (EFG) et sera remplacé de l'une des façons suivantes:

Le MDN remplacera directement l'équipement et l'entente de prêt entre l'entrepreneur et le MDN sera modifiée pour supprimer l'équipement d'origine et ajouter le nouveau EFG. (Le remplacement peut être neuf ou utilisé selon la décision du MDN).

À la demande du MDN, l'entrepreneur remplacera l'équipement et le MDN remboursera l'entrepreneur au coût établi sans aucune indemnité pour frais généraux ou profit. L'accord de prêt entre l'entrepreneur et le MDN sera modifié pour supprimer l'équipement d'origine et ajouter le nouveau EFG.

Avec l'approbation préalable du MDN, l'entrepreneur peut remplacer l'équipement aux frais de l'entrepreneur. L'équipement deviendra l'équipement fourni par l'entrepreneur (EFE) et l'entrepreneur sera libre d'utiliser l'équipement à l'appui d'autres contrats ou projets commerciaux. L'EFG original sera radié conformément aux procédures normales du MDN et supprimé de l'accord de prêt entre l'entrepreneur et le MDN. À la demande de l'entrepreneur, à la fin du contrat, le MDN achètera tout EFE obtenu par l'entrepreneur pour remplacer EFG, si l'entrepreneur n'est pas sélectionné pour fournir des services de suivi. Le prix d'achat sera le coût non amorti de l'article spécifique, tel qu'il est enregistré dans les livres comptables de l'entrepreneur.

Question 434

D'après la réponse à la question 355 de l'amendement 8, nous comprenons que le Canada a confirmé que le prix de la main-d'œuvre pour les services de restauration doit être inscrit au tableau 2 de l'évaluation financière en tant que prix annuel ferme et fixe. D'après la réponse à la question 355 de l'amendement 8, nous comprenons également que le Canada a confirmé

que le prix de la nourriture pour les services de restauration doit être inscrit au tableau 4 en tant que taux unitaire. Cependant, il n'est pas clair pourquoi le prix du travail et celui des aliments sont séparés, créant une situation dans laquelle le volume des aliments est traité comme une quantité variable et le travail pour préparer et servir ces aliments ne l'est pas. Comment l'entrepreneur sera-t-il remboursé pour la main-d'œuvre qui accompagne nécessairement la nourriture pour des tarifs de repas premium pour la restauration en dehors des heures normales de fonctionnement ou des tarifs de repas premium pour des besoins d'urgence en dehors des heures normales de fonctionnement?

Réponse 434

Les tarifs des repas Premium en dehors des heures normales devraient tenir compte de la main-d'œuvre.

Question 440

Réf: SOW 1.1.1.1.2.2

EDT 1.1.1.2.3

SOW 1.2.1.1

SOW1.2.3.1

Amendement # 8 Q&R 345

Amendement # 8 Q&R 394 & 395

Annexe I - Évaluation financière Rev 4 Tableau 1

Le mot «transfert» est mentionné à plusieurs reprises en référence à l'introduction progressive dans l'énoncé des travaux. ET "La remise n'est mentionnée qu'une seule fois dans l'élimination progressive SOW1.3.8.2-1 et dans le tableau 1.3-1.

EDT1.1.1.2.2 La phase de transition commence après l'attribution du contrat et se termine au début du transfert.

Phase.1.1.1.2.3 La phase de transfert commence à la fin de la phase de transition et se termine au début de l'exploitation et de l'entretien.

1.2.3.1 Date de remise du contrat: Il s'agit de la date à laquelle l'entrepreneur assume l'entière responsabilité des travaux détaillés dans le cadre de l'énoncé des travaux. Cette date marque la fin de la phase.

À la lumière de ce qui précède, la Q&R 395 indique que «le calendrier de reprise dans le tableau 1.2-1 est le calendrier à utiliser pour la phase de transfert». La réponse est contradictoire car le tableau 1.3-1 est le tableau de transfert. Et dans le Q&R 345, la réponse était que les coûts de transition et la reprise devaient être inclus.

Étant donné que l'énoncé des travaux 1.2.1.1 comprend deux parties, le tableau 1 devrait comporter un autre élément de campagne pour la reprise. La seule description est "Transition Phase-In - Transition Phase-Out" (ce qui est déroutant en soi). Il est demandé au Canada d'ajouter un autre élément de campagne pour la reprise dans les questions-réponses 345 et Q & A 395.b

Réponse 440

La prise de contrôle est la partie de la mise en œuvre progressive qui est effectuée par étapes, comme approuvé par le DO, jusqu'à ce que l'entrepreneur ait pris en charge toutes les tâches

qui terminent la partie de la mise en service. Le calendrier de reprise au tableau 1.2-1 est le calendrier à utiliser pour la phase de transfert. Le calendrier de reprise est pour l'entrepreneur entrant et le calendrier de transfert est pour l'entrepreneur sortant.

Il y a deux (2) IBBU qui ont été conçues et construites par AMDU Trenton, pièce n ° 9325135-1.

Questions de clarification:

Réponse 388 dit :

«Un nouveau tableau (9) dans le formulaire d'évaluation financière a été ajouté pour permettre aux taux de location optionnels saisis afin de déterminer la valeur du contrat, mais ces taux ne seront pas évalués dans la soumission financière Évaluations. »

Cependant, dans la révision 5, annexe I, l'onglet Récapitulatif des prix ajoute les coûts de location du tableau 9 au prix total évalué et inclut les commentaires suivants:

Pour déterminer le prix d'évaluation total, le prix de la soumission de l'année 1 pour les tableaux 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 sera multiplié par 20 à des fins d'évaluation seulement. Le total des tableaux 2 à 9 sera ensuite ajouté au total du tableau 1 et au total des primes d'encouragement au rendement (FRP) pour un prix de soumission total.

Le prix estimé réel du contrat sera basé sur les niveaux d'efforts estimés pour la première période de 10 ans.

Le Canada peut-il préciser si les valeurs du tableau 9 seront incluses dans le prix total évalué?

Réponse de clarification 388

Non, les valeurs de location ne seront pas évaluées dans le prix total évalué.

Question de clarification pour Q399:

Le Canada peut-il préciser que le terme «effectifs minimum» dont il est question ici se situe à des moments où le cmdt / OC ou le commandant d'escadre a déterminé qu'en raison de conditions météorologiques extrêmes ou d'autres urgences, le personnel non essentiel ne devrait pas se présenter au travail? Si ce n'est pas la définition de la phrase, le Canada peut-il préciser les circonstances dans lesquelles «l'effectif minimal» est acceptable.

Réponse de clarification pour Q399

Comme indiqué dans l'énoncé des travaux et conformément aux ordonnances de la section ATC de la 5e Escadre, pendant l'effectif minimal, conformément aux instructions du DO, la section ATC doit avoir au moins un contrôleur physiquement situé dans la tour assurant un contrôle VFR et au sol continu 24/7. Pendant ce temps, le contrôleur de service doit également effectuer les tâches d'assistance aux données de la tour.

Question 453

À quel endroit de l'annexe I les offrants devraient-ils inclure leurs coûts pour les installations louées non obligatoires de base afin de les couvrir dans leurs revenus? L'appendice 1 de l'annexe B ne contient pas de tableau du tableau 9 pour les coûts de location.

Pourquoi les offrants incluent-ils les coûts de location des installations non obligatoires dans le tableau 9, si les baux sortent du champ d'application de ce contrat et doivent être négociés avec une entité distincte?

Réponse 453

Les valeurs de location fournies à l'annexe I sont fournies à titre indicatif uniquement. Les soumissionnaires ne devraient pas présenter de soumission financière en ce qui concerne les installations louées. Encore une fois, c'est uniquement pour les informations sur les soumissionnaires.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS